



Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le 15/10/2024

ID : 071-217104637-20241007-2024053-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2024 053

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du 07 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile

Étaient absents excusés : Frédéric BUTTET, ayant donné pouvoir à CHANUT Jean-Luc
Cécile LAMBOROT, ayant donné pouvoir à RENAUX Cécile

Secrétaire de séance : CORRE Michelle

Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en
exercice : 13

Nombre de membres
présents : 11

Date de convocation :
03/10/2024

OBJET : DELIBERATION RELATIVE au recrutement d'un agent pour assurer le maintien des services de surveillance de cantine et de garderie les jeudi 10 et vendredi 11 octobre 2024

Le Maire indique au conseil municipal que, suite à plusieurs arrêts maladie, pour palier un manque d'effectifs et pour les besoins du service, il convient de procéder au recrutement d'un agent pour effectuer l'aide à l'école et la surveillance de la cantine et de la garderie le jeudi 10 octobre (de 8h45 à 14h45 et de 16h30 à 19h30) et le vendredi 11 octobre (de 8h00 à 13h30 et de 15h00 à 16h30) soit 16 heures.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le recrutement d'un agent pour effectuer l'aide à l'école et la surveillance de la cantine et de la garderie le jeudi 10 octobre (de 8h45 à 14h45 et de 16h30 à 19h30) et le vendredi 11 octobre (de 8h00 à 13h30 et de 15h00 à 16h30) soit 16 heures et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 07/10/2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.



Le Maire,
Jean-Luc CHANUT.